



**DIRECTION DES SERVICES
D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LA VILLE DE NOUMEA**

**DOSSIER DE RECRUTEMENT EN
QUALITE DE JEUNES SAPEURS-POMPIERS
DE NOUMEA**

NOM :

PRENOM :

A retourner au Centre de Secours Principal Lucien Parent – 51 rue Georges Clémenceau – **avant le Vendredi 22 Mars 2024**. Seul les dossiers complets seront acceptés.

Fiche de renseignement individuel

L'enfant :

Nom et prénom :

Date de naissance : Lieu :

Scolarisé(e) à :

Classe :

Activité(s) extra-scolaire pratiquée(s) :

Photo
d'identité

Adresse physique :

Adresse postale (BP) :

Code postal : Ville :

Téléphone : domicile : GSM :

Email :

Les parents ou tuteurs légaux :

Profession du père : Tel :

Email :

Profession de la mère : Tel :

Email :

Régime assurance maladie :
.....

Mutuelle : Cafat :

Personnes à prévenir en cas d'urgence :

Nom : Prénom : N° tel.....

Nom : Prénom : N° tel.....

Cochez et précisez LE moyen à privilégier pour la réception d'informations de recrutement (convocation, etc) :

Mail

Téléphone



Dossier de candidature jeunes sapeurs-pompiers

La section des jeunes sapeurs-pompiers de la ville de Nouméa recrute en 2024 jusqu'à 16 jeunes, né en 2009, 2010 et 2011, qui suivront une formation de JSP durant 4 ans.

Cette formation a pour objectif d'initier les jeunes Nouméens aux techniques d'intervention des sapeurs-pompiers et de leur inculquer les valeurs fortes du métier : le goût de l'effort, l'esprit d'équipe ou encore le sens civique...

En outre, elle constitue la voie royale pour devenir sapeur-pompier volontaire ou professionnel.

Les conditions d'admissibilités :

- Être né(e) entre 2009 et 2011
- Résider et/ou être scolarisé(e) sur la commune de Nouméa
- Être apte à la pratique sportive (cf. ci-dessous)
- Être motivé(e) pour suivre une formation de 4 ans
- Être autorisé(e) par ses parents ou tuteurs légaux (cf. ci-dessous)

Les documents à fournir :

- Fiche de renseignement (cf. page 2)
- Photocopie du passeport ou pièce d'identité de l'enfant et des parents
- Attestation de scolarité sur Nouméa
- Certificat médical de non contre-indication de la pratique sportive (cf. page 7)
- Photocopie du carnet de vaccination
- Photocopie des 3 derniers bulletins scolaire de l'enfant
- Une photo d'identité
- Autorisation des parents signée (cf. page 6))
- Lettre de motivation manuscrite de l'enfant expliquant brièvement pourquoi il souhaite devenir JSP à Nouméa

Le calendrier :

- A partir du **12 Février** : Retrait des dossiers au centre de secours de Lucien Parent
- **22 Mars** : limite de dépôt des candidatures au Centre de secours de Lucien Parent
- **30 et 31 Mars** : épreuves d'admissions (convocation individuelle via le moyen choisi dans la fiche de renseignement)
- **Semaine du 8 Avril** : Proclamation des résultats (convocation individuelle via le moyen choisi dans la fiche de renseignement)

Calendrier susceptible d'être modifié par l'organisation.

Les épreuves d'admissions :

L'enfant se présentera à chaque épreuve avec sa **Pièce d'identité ou une photocopie obligatoire.**

1. Luc léger : Epreuve qui consiste à courir le plus longtemps possible entre 2 lignes espacées de 20m, sur une bande sonore indiquant la vitesse et les paliers du ce test



2. Parcours jeunes sapeurs-pompiers (il s'agit d'un parcours à plusieurs obstacles)
3. Test du vertige : monter à l'échelle (hauteur 8 mètres). Le candidat n'arrivant pas tout en haut sera déclaré non recevable.



Ecrits :

- Français : dictée d'une dizaine de ligne niveau CM2
- Epreuve de mathématique niveau CM2 – 6^{ème}

Le candidat ayant une note inférieure à 12/20 sera non admissible pour la suite du recrutement.



Dossier de candidature jeunes sapeurs-pompiers

Oral :

Les candidats retenus après épreuves écrites et sportives passeront un entretien avec l'équipe pédagogique (environ 10 minutes).

1^{ère} partie : l'enfant se présentera comme il l'entend.

2^{ème} partie : Echange entre les parties pour connaître les motivations du candidat.

Sélection :

A l'issue des épreuves et de l'entretien, une liste d'aptitude sera établie. Seul le candidat ayant participé à toutes les épreuves pourra être classé et proposé à la validation de la commission de recrutement des JSP, cette commission retiendra 16 candidats maximum.

Les autres candidats seront placés sur liste d'attente.

En cas d'inaptitude, de défection d'un candidat ou de raison personnelle, les jeunes gens inscrits sur liste d'attente seront sollicités dans l'ordre des résultats obtenus.

Organisation des cours et activités :

Les cours théoriques et pratiques ainsi que les activités sportives nécessitent une disponibilité tous les mercredis après-midi (hors vacances scolaires). Pour un certains nombres d'activités sportives et certaines manifestations commémoratives, la participation des Jeunes Sapeurs-Pompiers est vivement souhaitée (14 juillet, 8 mai...).

L'uniforme et la tenue de travail sont fournis par l'association, seuls les effets sportifs peuvent rester à la charge des parents.

L'inscription au sein de la section impose l'adhésion au règlement intérieur de l'association et de la Direction des Services d'Incendie et de Secours de la ville de Nouméa.

Les cours s'effectueront au Centre de Secours Lucien Parent (51 Rue Georges Clémenceau)

Contact pour plus de renseignements :

Mail : mathieu.brault@ville-noumea.nc

Tel : 99.00.27

AUTORISATION PARENTALE

Je, soussigné(e), père, mère ou tuteur légal de l'enfant (rayer les mentions inutiles) nommé(e).....autorise mon enfant à passer les tests de recrutement des jeunes sapeurs-pompiers de la ville de Nouméa, à suivre l'ensemble de la formation et en cas de sélection à participer à toutes les activités organisées dans le cadre de la section des jeunes sapeurs-pompiers (y compris compétitions sportives).

Conformément à la loi informatique et libertés, j'autorise l'association des sections de jeunes sapeurs-pompiers à utiliser toutes les données mentionnées sur la fiche de renseignements dans le cadre du bon fonctionnement de l'association. J'ai accès à ces données et peux les modifier si nécessaire. De plus, j'autorise les responsables des jeunes sapeurs-pompiers en mon absence, à faire soigner et/ou évacuer vers une structure hospitalière mon enfant en cas d'accident ou de maladie survenant pendant les heures d'activités.

Médecin traitant :

N° de téléphone :...../...../.....

Lieu d'hospitalisation préférentiel :

Cette autorisation est valable pour toute la durée de scolarité JSP.

Fait à, le

Signature du père, de la mère ou du responsable légal

**CERTIFICAT D'APTITUDE MEDICALE AUX ACTIVITES
SPORTIVES**

Je soussigné docteur :

Certifie que né(e) le est à ce jour

APTE

INAPTE

avec réserve à l'exercice d'activités sportives et à jour dans ses vaccinations.

Fait à : le

Signature et cachet du praticien,

